

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Autorisation de Recherches Minières (ARM)
Criques Iris et Mousse 2, commune de Saint-Laurent-du-Maroni

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS BONOR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Luiz LEITE NETO, président

RCS / SIRET

8	2	1	2	1	2	6	5	1	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
28	Ouverture de travaux de recherches minières.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La recherche d'indices ou de gisements aurifères secondaires dans le cadre d'une ARM (ici de 3 km²) sur le domaine forestier privé de l'Etat permet de caractériser les minéralisations en or libre et donc de déterminer le potentiel économique du projet minier sur les zones d'investigation.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont la détermination du potentiel aurifère de placers alluviaux, colluvionnaires voire éluviaux en vue d'éventuels travaux d'exploitation minière, et, s'il y a lieu, la caractérisation d'un gisement à la suite de travaux de recherches minières :

- implantation de tests (puits) à maille régulière pour bien quadriller la zone de recherches,
- creusement de puits à la pelle mécanique de faible tonnage (21 t) et mesure des couches rencontrées (argile stérile, sable, gravier),
- évaluation de la teneur en or des horizons aurifères (gravier) par échantillonnage de l'ordre de 10 à 30 litres/puits et lavage à la batée,
- détermination sur le terrain de la surface potentiellement minéralisée, mesures au GPS des différentes caractéristiques du projet.

Ce sont autant de paramètres qui permettent le calcul de la valeur économique des flats prospectés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La préparation de la prospection implique :

- le layonnage à la pelle mécanique de faible tonnage avec une emprise de 3,5 m de largeur,
- lors du layonnage, des franchissements de cours d'eau seront réalisés (au total, 12 traversées). Leur franchissement fera l'objet d'une déclaration préalable dans le cadre de la loi sur l'Eau.

L'ensemble du matériel de prospection (seaux gradués de 10 litres, batées, pelle-pioche, rubalise, décamètre, sachets) et du matériel de bivouac (bâches, cordes, , cuisine, vivres, eau, hamacs, EPI, trousse de pharmacie, ...) sera acheminé avec le matériel lourd depuis la base-vie d'AMAZON RESSOURCES (AEX n°16/2020), cette dernière ayant donné son accord. De là, on empruntera la piste existante entre les AEX n°16/2020 et 15/2020 (600 m) puis, en dehors du périmètre de l'AEX n°15/2020, il faudra créer deux layons de pelle :

- . un de direction sud-est sur 0,65 km pour atteindre le périmètre de l'ARM1,
- . un de direction ouest sur 0,5 km pour accéder au périmètre de l'ARM3. Pour atteindre l'ARM2, il faudra créer un layon d'accès de 0,1 km.

Un campement provisoire (sous forme de carbet bâche) sera installé sur chacun des périmètres de l'ARM.

Les moyens matériels seront : 1 pelle mécanique de 21t, 1 quad et 1 pick-up 4x4, du matériel de prospection (seaux, batées, pelle-pioche, etc.), 1 téléphone satellite, 1 GPS.

L'équipe sera composée d'un technicien minier, de trois manœuvres et d'un conducteur d'engin, supervisée par un géologue consultant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les puits de prospection seront implantés tous les 25 m sur les lignes de prospection espacées de 400 m et orientées perpendiculairement à la direction générale du flat à prospecter ; ils seront creusés puis rebouchés à la pelle mécanique. Un total de 110 puits est prévu.

Le fonçage des puits s'effectue en plusieurs étapes :

- l'humus et les argiles de surface sont mis de côté, séparément,
- le gravier extrait est foisonné puis échantillonné à raison de 10 à 30 litres par test,
- la hauteur, la nature et la granulométrie de chaque horizon sont notées,
- la prise de point GPS du puits est réalisée par le technicien,
- les échantillons de gravier sont lavés à la batée dans le cours d'eau à proximité. Seul le concentré est conservé puis ramené sur Kourou pour analyses,
- le puits est rebouché avec les horizons excavés dans l'ordre initial (gravier puis argiles de surface et enfin humus).

Une partie de la phase travaux consiste également à caractériser l'ensemble du terrain (GPS et prise de notes) : dimensions du flat, type de végétation, présence éventuelle de sauts et/ou de zones inondées, d'anciens chantiers créoles et/ou clandestins, de vestiges archéologiques (à déclarer immédiatement à la mairie de Saint-Laurent du Maroni si le cas se présente), etc ...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après la note de la DEAL du 28/12/2013 sur la nouvelle procédure d'ARM, celle-ci vaut :

- consentement de l'ONF à réaliser des travaux de recherches minières sur le domaine forestier privé de l'état prévu à l'article L.121-1 du code minier.
- déclaration d'ouverture de travaux miniers prévu à l'article L.162-10 du code minier,
- déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement sur le périmètre qu'elle couvre.

En parallèle, est établie la déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement pour l'acheminement du matériel lourd voué à la prospection jusqu'au périmètre couvert par les ARM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
ARM composée de 3 rectangles (0,5 x 2 km)	3 km ² (total)
Layons de pelle (accès hors ARM)	1,25 km
Layons de pelle (accès aux lignes de puits dans ARM)	8,1 km
Lignes de puits (18)	2,9 km
Franchissements de cours d'eau	12

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Projet localisé dans le bassin versant du fleuve Mana, sur des affluents mineurs (Amadis).

Il est situé sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

(Les coordonnées des sommets de l'ARM en RFG95, UTM22N sont communiquées en annexes 2 et 5).

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune de Saint-Laurent-du-Maroni

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, en site isolé, au sein de la forêt équatoriale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de la commune de Saint-Laurent du Maroni prescrit par l'AP n°n°980/DDE du 15/05/2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 45 km au sud-sud-est de la ville de Saint-Laurent du Maroni.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Layonnage de faible impact au sein du massif forestier. Afin de minimiser les effets négatifs de ce type de projet sur l'environnement, une pelle mécanique de petit tonnage est utilisée, les gros arbres (diamètre > 30 cm) sont contournés, les puits sont immédiatement réhabilités. Le franchissement de cours d'eau est susceptible de perturber de manière temporaire le milieu aquatique. On limitera leur nombre à 12 unités. Durée des travaux estimée à un mois et demi.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Layonnage au sein du massif forestier (3,5 m de largeur) : 12,25 km au total soit environ 4,3 ha de déboisement sommaire sans terrassement. Une pelle mécanique de petit tonnage (largeur réduite) est utilisée pour minimiser cet effet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le ravitaillement du personnel et du carburant pour la pelle mécanique se fera par les pistes de Paul Isnard puis de Bon Espoir (2 fois/mois) La circulation en quad du camp de l'AEX n°16/2020 au chantier de prospection sera de 5 fois/semaine.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit de la pelle mécanique lors de ses déplacements. Une pelle mécanique de petit tonnage aux normes UE est utilisée pour réduire les nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le déplacement de la pelle mécanique provoque de légères vibrations. Une pelle mécanique de petit tonnage est utilisée pour minimiser cet effet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se réaliseront de jour.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet de gaz d'échappements émis par la pelle mécanique, le pick-up et le quad.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la traversée de crique, l'eau peut se charger en MES le temps du franchissement (quelques minutes). Lors du lavage d'échantillon de gravier à la bâteau (de 5 à 10 litres de matériau), l'eau peut se charger en MES. Effets temporaires (de l'ordre de quelques minutes)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets verts inertes lors du défrichage d'accès et d'ordures ménagères ; les déchets biodégradables sont enfouis près du camp d'AMAZON RESSOURCES, les non biodégradables ramenés sur le littoral pour y être traités. Pas de déchets dangereux ou polluants : la pelle, qui fait l'objet d'entretiens mécaniques réguliers, sera révisée (vidange, changement de filtres) avant son départ sur le chantier de prospection.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possibilité de découverte de vestiges archéologiques. Si tel est le cas, les travaux seront stoppés et les découvertes déclarées à la maire de Saint-Laurent-du-Maroni.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Afin de limiter l'atteinte portée au massif forestier lors du layonnage, un trajet optimisé de la pelle mécanique a été prévu pour réduire la distance linéaire déforestée. Ce trajet prend également en compte les traversées de criques qui sont également optimisées. L'utilisation d'une pelle mécanique de petit tonnage permet également de limiter au maximum le défrichement. Il est prévu de préserver les espèces protégées rencontrées et les arbres de diamètre supérieur à 30 cm.
- Lors des travaux de traversée de crrique, la mise en place temporaire de troncs en travers de la crrique permettra de limiter la mise en suspension de matière (MES) et les berges seront restaurées une fois la traversée réalisée.
- En ce qui concerne les puits de prospection (110 unités), ils seront rebouchés une fois l'échantillonnage réalisé en remplaçant les horizons dans leur ordre originel.
- Le stockage d'hydrocarbure sera limité sur site aux seuls besoins de la semaine dans une aire équipée de système de rétention. La pelle mécanique sera révisée le début des travaux afin d'éviter d'avoir de la maintenance à faire sur le site du chantier (source potentielle de pollution).
- L'évacuation des déchets non biodégradables vers un centre agréé du littoral sera assurée en fin de mission.
- Le technicien minier qui pilotera le projet est confirmé, breveté premiers secours et sensible aux normes de sécurité humaine et environnementale. Il sera accompagné d'un géologue.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que l'évaluation environnementale n'est pas nécessaire sur de tels travaux aux vues du faible impact environnemental de ce projet : le défrichement est limité et sommaire, réalisé par un engin mobile et peu encombrant, il n'y aura pas de terrassement, aucun camp pérenne (3 de prévus, provisoire (15 jours/chaque périmètre d'ARM) et démontable), les mesures de prévention sont prévues pour le stockage des hydrocarbures, l'ensemble des franchissements de crrique est maîtrisé, les puits de prospections sont rebouchés immédiatement après échantillonnage (limité à quelques kg/puits), tous les déchets (bio et non bio dégradables) sont évacués au plus tard en fin d'activité.

Le projet se situe en SDOM 3 (estimé sans contrainte) pour l'ARM1.3 et en SDOM 2 (avec contraintes) pour les ARM2.3 et ARM3.3.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 5 : Coordonnées de l'ARM "criques Iris et Mousse 2" de la SAS BONOR en UTM22, RGFG95
Shapefile ESRI

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Kourou

le,

28 mars 2023

Signature

SAS BONOR
ZI PARIACABO, 24 AV PREFONTAINE
97312 KOUROU
SIRET: 812 717 651 00011 - APE: 2562B
TEL: 0594 32 28 40 - FAX: 0594 22 25 04